



Fin du nucléaire

Einde van kernenergie — Ende der Atomkraft

Extrait des statuts de l'association *Fin du nucléaire* (ASBL, janvier 2017)

L'association a pour but social de mettre fin, dans les délais les plus brefs, au recours à l'énergie atomique à des fins civiles et militaires, en Belgique et en Europe et en particulier :

- L'arrêt immédiat des cinq réacteurs belges dont la probabilité d'accident grave est des plus élevées : les réacteurs Tihange 2 et Doel 3 dont les cuves présentent des milliers de fissures et les trois réacteurs les plus vétustes (plus de 40 ans), Tihange 1, Doel 1 et Doel 2.
- Le retrait immédiat des armes atomiques étasuniennes du sol belge.
- Le désarmement nucléaire.
- La suppression de l'accord datant de 1959 qui inféode l'Organisation mondiale de la santé (OMS - WHO) à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA - IAEA), le lobby atomique officiel.

À cet effet, l'association prendra ou soutiendra toute initiative visant à abroger les dispositions institutionnelles et juridiques qui accordent un statut et un mode de fonctionnement privilégié et totalement injustifié à la production d'électricité nucléaire.

Elle utilisera toutes voies de droit et de recours pour assurer le respect strict des normes juridiques régissant la filière nucléaire en Belgique et dans l'ensemble de l'Union européenne.

Pour atteindre son but l'association mettra en œuvre des activités informatives et éducatives, des actions de terrain, de soutien à d'autres associations et tout autre moyen approprié aux circonstances.

Dans cette perspective et dans celle d'une société durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'association entreprendra une réflexion sur l'utilisation de l'énergie en Belgique et dans l'UE où la consommation moyenne nette d'énergie dépasse les 15 litres d'équivalent-pétrole (150 kWh) par jour et par habitant, ce qui est bien évidemment insoutenable.

Les membres donnent mandat à l'association de défendre, en leurs noms, leur droit à un environnement sain et sûr, pour eux-mêmes et les générations futures.

info@findunucleaire.be — www.findunucleaire.be — T. : 04.277.06.61

Pour devenir membre : voir au verso.



Fin du nucléaire

Einde van kernenergie — Ende der Atomkraft

Extrait des statuts de l'association *Fin du nucléaire* (ASBL, janvier 2017)

L'association a pour but social de mettre fin, dans les délais les plus brefs, au recours à l'énergie atomique à des fins civiles et militaires, en Belgique et en Europe et en particulier :

- L'arrêt immédiat des cinq réacteurs belges dont la probabilité d'accident grave est des plus élevées : les réacteurs Tihange 2 et Doel 3 dont les cuves présentent des milliers de fissures et les trois réacteurs les plus vétustes (plus de 40 ans), Tihange 1, Doel 1 et Doel 2.
- Le retrait immédiat des armes atomiques étasuniennes du sol belge.
- Le désarmement nucléaire.
- La suppression de l'accord datant de 1959 qui inféode l'Organisation mondiale de la santé (OMS - WHO) à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA - IAEA), le lobby atomique officiel.

À cet effet, l'association prendra ou soutiendra toute initiative visant à abroger les dispositions institutionnelles et juridiques qui accordent un statut et un mode de fonctionnement privilégié et totalement injustifié à la production d'électricité nucléaire.

Elle utilisera toutes voies de droit et de recours pour assurer le respect strict des normes juridiques régissant la filière nucléaire en Belgique et dans l'ensemble de l'Union européenne.

Pour atteindre son but l'association mettra en œuvre des activités informatives et éducatives, des actions de terrain, de soutien à d'autres associations et tout autre moyen approprié aux circonstances.

Dans cette perspective et dans celle d'une société durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'association entreprendra une réflexion sur l'utilisation de l'énergie en Belgique et dans l'UE où la consommation moyenne nette d'énergie dépasse les 15 litres d'équivalent-pétrole (150 kWh) par jour et par habitant, ce qui est bien évidemment insoutenable.

Les membres donnent mandat à l'association de défendre, en leurs noms, leur droit à un environnement sain et sûr, pour eux-mêmes et les générations futures.

info@findunucleaire.be — www.findunucleaire.be — T. : 04.277.06.61

Pour devenir membre : voir au verso.

Devenir membre de *Fin du nucléaire* ASBL

Via le formulaire ci-dessous ou mieux, via le site web www.findunucleaire.be

Je souhaite adhérer comme membre et m'engage à payer une cotisation annuelle de 5 € au minimum et de 100 € au maximum (montant au choix), à verser sur le compte de l'association : BE55 0689 3115 3244

Si possible, merci de mettre en place un ordre permanent (date anniversaire : entre le 1^{er} janvier et le 31 mars).

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____ Numéro : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Montant (€) : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Remarque : _____

Date et signature :

Document à envoyer scanné à adhesion@findunucleaire.be ou par la poste à :

Fin du nucléaire ASBL
Rue de la Charrette 141
4130 Esneux



Devenir membre de *Fin du nucléaire* ASBL

Via le formulaire ci-dessous ou mieux, via le site web www.findunucleaire.be

Je souhaite adhérer comme membre et m'engage à payer une cotisation annuelle de 5 € au minimum et de 100 € au maximum (montant au choix), à verser sur le compte de l'association : BE55 0689 3115 3244

Si possible, merci de mettre en place un ordre permanent (date anniversaire : entre le 1^{er} janvier et le 31 mars).

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____ Numéro : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Montant (€) : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Remarque : _____

Date et signature :

Document à envoyer scanné à adhesion@findunucleaire.be ou par la poste à :

Fin du nucléaire ASBL
Rue de la Charrette 141
4130 Esneux

